



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/10

Le 1<sup>er</sup> avril 2011

### Ouverture de l'exposition «La Cour internationale de Justice : 65 ans au service de la Paix»

#### La Cour reçoit les premiers exemplaires de trois nouveaux timbres dessinés spécialement pour elle par la poste néerlandaise

LA HAYE, le 1<sup>er</sup> avril 2011. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, a inauguré, ce jour, une exposition de photographies, et son président a officiellement reçu les premiers exemplaires de trois nouveaux timbres, dessinés pour elle, pour célébrer le soixantième-cinquième anniversaire de sa séance inaugurale.

Ces deux événements se sont déroulés dans l'Atrium de l'Hôtel de Ville de La Haye, au cours d'une cérémonie organisée par le Greffe de la Cour, avec l'aimable concours de la municipalité, en présence de membres de la Cour, du maire de La Haye, M. Jozias van Aartsen, de membres du collège des échevins, de représentants du corps diplomatique et de hauts dignitaires du ministère néerlandais des affaires étrangères et des organisations internationales ayant leur siège à La Haye.

#### Exposition

Comme son intitulé l'indique, l'exposition retrace brièvement l'histoire de la Cour, et celle de sa devancière, la Cour permanente de justice internationale. «Ce qu'elle montre avant tout, à travers les diverses photos et pièces exposées, c'est que la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, œuvre au service de la communauté des nations pour préserver la paix et l'ordre à l'échelle internationale», a précisé le président de la Cour, S. Exc. M. le juge Hisashi Owada, en inaugurant l'exposition.

Outre les photos, divers objets authentiques appartenant à la Cour sont exposés dans deux vitrines. Ce sont, entre autres, une toge et un jabot de juge. Le jabot est entièrement fait main, en authentique dentelle de Bruxelles. Des publications de la Cour et un exemplaire original scellé d'une de ses décisions couronnent l'exposition.

Dans son discours, M. Owada a également indiqué que «[l]a Cour ne pouvait rêver mieux que l'hôtel de ville de La Haye pour accueillir cette exposition, destinée à mieux la faire connaître auprès du grand public». «Je pense que cette manifestation intéressera aussi bien les visiteurs qui ont déjà une bonne idée du rôle et des activités de la Cour que ceux qui en ignorent tout», a-t-il dit.

De son côté, le greffier de la Cour, M. Philippe Couvreur, a rappelé que «[l]e bilan de l'activité de la Cour est très largement positif. Depuis sa création en 1946, la Cour a été saisie d'environ 150 affaires, dont 80% relatives à des différends entre Etats et 20% de demandes d'avis consultatifs présentées par des organes de l'ONU ou des institutions du système. Elle a rendu 108 arrêts dans des affaires contentieuses et 26 avis consultatifs, contribuant par ses décisions à résoudre un grand nombre de différends opposant des Etats, et facilitant l'activité de divers organes et institutions internationaux, tout en participant au développement du droit international.»

Pour sa part, le maire de La Haye, M. Jozias van Aartsen, a déclaré que «si La Haye peut s'enorgueillir du titre de «deuxième ville des Nations Unies», c'est uniquement parce que la Cour internationale de Justice y siège». «Il est donc juste que ce soit ici, dans l'Atrium, où tant de Haguenois se retrouvent chaque jour, que nous mettions à l'honneur cette institution aussi unique qu'importante», a-t-il dit.

L'exposition sera visible à l'Hôtel de Ville de La Haye pendant deux semaines, jusqu'au vendredi 15 avril 2011, puis pendant les deux semaines suivantes au Palais de la Paix, où la Cour a son siège.

### Timbres

A l'issue des discours prononcés à l'occasion de l'inauguration de l'exposition, le directeur général du marketing et des ventes des services postaux néerlandais TNT Post, M. Ger Jacobs, a officiellement présenté les premiers exemplaires des trois nouveaux timbres postaux de la Cour au président Owada. Ces timbres sont destinés à l'usage exclusif de la Cour. Ils sont néanmoins disponibles à l'achat, pour les collectionneurs philatélistes, auprès du service compétent de TNT Post (<http://collectclub.tntpost.nl>), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le lancement de cette nouvelle série de timbres postaux de la Cour a été rendu possible grâce à l'aimable contribution de la ville de La Haye. L'émission de telles séries philatéliques avait débuté en 1934, quand une série spéciale fut créée pour la Cour permanente de Justice internationale. Cette tradition philatélique s'est poursuivie depuis, puisqu'au total dix-sept timbres spéciaux furent émis entre 1934 et 2004. Leur valeur fut successivement indiquée en florins, la devise néerlandaise, puis en euros.

Les trois nouveaux timbres sont, eux, à validité permanente : ils portent les valeurs faciales (sans mention de devise) les plus répandues en vigueur actuellement, respectivement pour l'affranchissement du courrier à destination des Pays-Bas (*Nederland 1*), de celui destiné au reste de l'Europe (*Europa 1*) et de celui destiné au reste du monde (*Wereld 1*). Ces timbres ont été dessinés par un graphiste néerlandais, M. Roger Willems. Le premier timbre représente le Palais de la Paix à La Haye, siège de la Cour ; le second l'emblème de la Cour ; et le troisième, un vol de colombes, motif inspiré d'un décor qui orne l'un des murs du Palais.

Lors de la présentation, M. Owada a notamment souligné que la Cour internationale de Justice était la seule institution aux Pays-Bas à avoir ses propres timbres.

«Je suis particulièrement sensible au fait que TNT Post ait bien voulu perpétuer cette longue tradition. La Cour y voit l'expression renouvelée de la haute estime dans laquelle est tenu l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'importance attachée à sa présence aux Pays-Bas», a-t-il conclu.

### Rappel historique

La Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice, qui en fait partie intégrante, furent signés à San Francisco le 26 juin 1945. Ces textes entrèrent en vigueur le 24 octobre 1945. Les premiers membres de la Cour furent élus le 6 février 1946 lors de la première session de l'Assemblée générale, organisée à Londres. Ils se réunirent pour la première fois au Palais de la Paix à La Haye le 3 avril 1946. Le 6 avril 1946, la nouvelle Cour élit son président, son vice-président et son greffier. Elle tint sa session inaugurale le 18 avril 1946.

### Informations téléchargeables sur le site Internet de la Cour

Le texte des discours et allocutions prononcés le 1<sup>er</sup> avril 2011 est disponible sur le site de la Cour, de même que des reproductions des nouveaux timbres de la Cour.

Pour illustrer son œuvre contemporaine, la Cour tient à la disposition de la presse son film vidéo (en versions française, anglaise et chinoise), diverses publications, ainsi que de très nombreux fichiers multimédia liés aux affaires dont elle a récemment connu. Ces divers éléments sont gratuitement téléchargeables sur son site internet ([www.icj-cij.org/presscom/multimedia](http://www.icj-cij.org/presscom/multimedia)). Ils sont libres de droits aux fins d'un usage non commercial.

---

### Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)

**Discours du maire de La Haye, M. Jozias van Aartsen**

*[Texte original]*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Greffier,  
Vos Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Soyez cordialement bienvenus ici dans l'Atrium !

Bienvenue en particulier au Président de la Cour internationale de Justice, monsieur Owada. C'est un grand honneur pour moi de vous recevoir ici à l'Hôtel de Ville. En même temps, je suis très conscient du fait que, tandis que nous fêtons le soixante-cinquième anniversaire de la Cour internationale de Justice, vos pensées doivent en ce moment se porter surtout sur les souffrances qu'endurent tant de vos compatriotes. Je vous assure que La Haye toute entière participe et compatit aux épreuves du Japon.

Bienvenue également au Greffier de la Cour internationale de Justice, monsieur Couvreur. La Municipalité de La Haye apprécie le grand honneur que vous nous faites par votre présence parmi nous aujourd'hui. Votre engagement, et celui du Greffe tout entier, ont été indispensables à la réalisation de l'exposition qui nous réunit aujourd'hui.

Cette exposition marque un anniversaire spécial : les soixante-cinq ans de la Cour internationale de Justice. «Soixante-cinq ans au service de la paix», comme le dit si justement son titre. Et j'attache une immense importance au fait que c'est ici que cette exposition a lieu, dans l'Atrium, au cœur même de notre ville. En effet, si La Haye peut s'enorgueillir du titre de «deuxième ville des Nations Unies», c'est uniquement parce que la Cour internationale de Justice y siège. Il est donc juste que ce soit ici, dans l'Atrium, où tant de Haguenois se retrouvent chaque jour, que nous mettons à l'honneur cette institution aussi unique qu'importante.

Veuillez me permettre maintenant, Vos Excellences, Mesdames et Messieurs, de poursuivre en anglais.

On the eighteenth of April, it will be sixty-five years since the International Court of Justice held its inaugural sitting here in The Hague. Allow me to briefly take you back to The Hague as it was at that time: a desolate and severely damaged city, as were so many others, in the wake of the terrible years of the war. Many people were mourning the loss of loved ones – those who had fallen at the front, those who had been murdered in the concentration camps, or those who had been killed in bombing raids. So many things were in short supply, with one exception: hope – hope that such an appalling world war would never happen again. Hope for a better, peaceful and worthy future.

Such hope was not born out of nothing. It took root during the dark years of the war, nourished by the scarce reports that people here had read or heard about in secret, from the BBC and underground newspapers. Papers such as “Je maintiendrai”, which had been stencilled in the Peace Palace earlier in the war by a Hague resistance group. This was how the starving citizens of The Hague, so desperate for peace and freedom, and with their ears pressed against their clandestine wirelasses, heard and read so quickly after the historic meeting in Dumbarton Oaks that a new world organisation would be formed, under the name “United Nations”. And this was how they also learned that an International Court of Justice would be a part of that new organisation.

Eighteen months later, it became reality: the International Court of Justice held its first public sitting. Camera teams travelled to The Hague in order to record this historic event in the Peace Palace. A new era was underway.

Now, sixty-five years on, the International Court of Justice has built up an outstanding record of service. Since nineteen forty-six it has dealt with more than one hundred and fifty cases. Apart from a few exceptions, every country has complied with and implemented every ruling by the Court.

This is not just to the credit of all the presidents, judges and registrars who have served the Court since that time, but also of all the support staff who assist them. When we talk about the countless people in The Hague who day in, day out, are working for a better, peaceful and just world, then I am especially thinking about them in particular.

Allow me to conclude, then, Mr. President, Mr. Registrar, Judges and support staff, by giving you all my heartfelt congratulations on this anniversary of the International Court of Justice. I sincerely hope that many people will come to view this exhibition in order to become even better acquainted with the important work of this institution, which has now been serving the cause of peace for sixty-five years. “La Paix par la Justice”, peace through justice, to quote the title of the painting by Albert Besnard, donated to the Peace Palace by France.

Or, to paraphrase the chorus of the Babylonians from “Susanna”, the oratorio by my favourite composer, Georg Friedrich Händel:

*Let justice reign, and flourish thro' the lands<sup>1</sup>,*

*Nor youth, nor charms divert her iron hand.*

Pour terminer, je voudrais offrir, à vous Monsieur le Président, à vous Monsieur le Greffier, aux juges et aux collaboratrices et collaborateurs du tribunal, mes meilleurs vœux pour l'anniversaire de la Cour internationale de Justice. J'espère sincèrement qu'un grand nombre de visiteurs viendra voir cette exposition et faire connaissance avec l'important travail de cette institution, au service de la paix depuis soixante-cinq ans. «La Paix par la Justice», c'est à juste titre le nom de l'œuvre du peintre Albert Besnard offerte par la France au Palais de la Paix.

Ou, si je puis emprunter à mon compositeur préféré, George Frédéric Händel, une citation légèrement modifiée du chœur des Babyloniens dans son oratorio «Susanna» :

*Let justice reign, and flourish thro' the lands<sup>1</sup>,*

*Nor youth, nor charms divert her iron hand.*

*Que la justice règne et fleurisse dans tous les pays<sup>2</sup>,*

*Que ni la jeunesse, ni les charmes ne distraient sa main de fer.*

---

<sup>1</sup>It is “land” in the original.

<sup>2</sup>«[L]e pays» dans l'original.

## **Discours du président de la Cour internationale de Justice, S. Exc. M. le juge Hisashi Owada**

Je vous remercie Monsieur le maire.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'être présents parmi nous, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition sur la Cour internationale de Justice. C'est un grand plaisir pour moi, en tant que président de la Cour, de voir que vous êtes si nombreux à vous intéresser à ses travaux.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude au maire de La Haye, M. Josias van Aartsen, au conseil municipal et à tous les employés de la municipalité, qui nous ont aidés à préparer cette manifestation.

Habituellement, lorsque nous célébrons un anniversaire, nous fêtons les «chiffres ronds», comme en 2006, par exemple, où nous avons, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Cour, organisé une séance solennelle en présence de Sa Majesté la Reine Beatrix et d'autres hautes personnalités. Et 2016 sera pour nous l'occasion de commémorer un nouvel anniversaire.

Cette année, il a été décidé de monter une exposition destinée à informer le public des travaux de la Cour depuis sa création, il y a soixante-cinq ans. Une photo de sa séance inaugurale en avril 1946, à laquelle a assisté Son Altesse Royale la Princesse Juliana, est exposée dans une vitrine.

La Cour ne pouvait rêver mieux que l'Hôtel de Ville de La Haye pour accueillir cette exposition, destinée à mieux la faire connaître auprès du grand public. Je pense que cette manifestation intéressera aussi bien les visiteurs qui ont déjà une bonne idée du rôle et des activités de la Cour que ceux qui en ignorent tout.

L'exposition retrace brièvement l'histoire de la Cour, et celle de sa devancière, la Cour permanente de justice internationale. Mais ce qu'elle montre avant tout, à travers les diverses photos et pièces exposées, c'est que la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies, œuvre au service de la communauté des nations pour préserver la paix et l'ordre à l'échelle internationale.

En suivant la ligne bleue tracée au sol pour indiquer le sens de la visite, les visiteurs apprendront comment les juges sont élus, comment ils délibèrent et tiennent des audiences, et comment le Greffe, maillon indispensable de l'institution, s'acquitte des tâches qui lui sont confiées.

Ils pourront également prendre connaissance de certains arrêts et avis consultatifs, choisis à titre d'exemples pour montrer comment les décisions de la Cour contribuent à résoudre des différends opposant des Etats.

Bien sûr, la Cour a l'honneur de recevoir la visite de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement et d'autres personnalités éminentes dans le cadre de son travail au quotidien, comme le montrent de nombreuses photos.

Il est presque superflu d'ajouter que la Cour est ouverte à tous ceux qui s'y intéressent. Les audiences publiques et le prononcé des décisions attirent un très large public. La Cour publie également des communiqués de presse, un rapport annuel, un annuaire, ainsi que des ouvrages et des brochures sur ses activités. Les publications de la Cour, ainsi que des photographies et d'autres informations utiles, sont disponibles sur son site Internet. Les juges, le greffier et des fonctionnaires du Greffe font très régulièrement des présentations sur les activités de la Cour à l'intention des diplomates, des professeurs d'université et des étudiants.

La Cour ayant deux langues officielles, le français et l'anglais, je poursuivrai mon discours en français.

*[Traduction]*

Nous participons également à la Journée internationale organisée en coopération avec la ville de La Haye chaque année en septembre, lorsque la Cour reçoit des centaines de citoyens néerlandais, ainsi que des membres de la communauté des expatriés et d'autres personnes intéressées venant de tous les coins des Pays-Bas et même de l'étranger.

Soucieux d'informer le plus large public possible des activités de la Cour, le Greffe a réalisé un documentaire que vous pouvez regarder maintenant en français et en anglais sur les deux écrans installés dans cette salle.

Certaines photos reflètent le grand intérêt manifesté par les médias pour les travaux de la Cour et ses décisions. Je suis heureux que les représentants des médias assistent à cette cérémonie d'ouverture aujourd'hui. La Cour continuera à développer ses relations de travail avec les journalistes.

Outre les photos, quelques objets authentiques appartenant à la Cour sont exposés dans deux vitrines. Ce sont, entre autres, une toge et un jabot de juge. Le jabot est entièrement fait main, en authentique dentelle de Bruxelles. Des publications de la Cour et un exemplaire original scellé d'une de ses décisions couronnent l'exposition.

Ces photos et objets seront exposés à l'Hôtel de Ville pendant deux semaines, puis ils seront visibles pendant les deux semaines suivantes au Palais de la Paix, où la Cour a son siège.

J'ose espérer que la présence d'un nombre si important de chefs et autres représentants de missions diplomatiques et d'institutions internationales lors de la cérémonie d'aujourd'hui témoignent de l'importance attachée à la Cour par la communauté internationale. Ces dernières années, la Cour a vu croître l'intérêt porté à ses travaux par les Etats, ce qui s'est traduit par une multiplication du nombre d'affaires inscrites à son rôle et une augmentation des déclarations de reconnaissance de sa compétence obligatoire.

Aujourd'hui, sur les 192 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, 66 ont fait une déclaration à cet effet. Par ailleurs, de nombreuses clauses, dites compromissaires, insérées dans des traités de nature diverse prévoient la compétence obligatoire de la Cour.

A présent, l'avenir de la Cour dépendra de la fréquence avec laquelle les Etats auront recours à elle. Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer l'espoir que les Etats que vous représentez et toutes les autres nations continueront de faire confiance à la Cour pour régler les différends juridiques qui les opposent, une tâche dont la Cour s'acquittera en toute impartialité et en pleine conformité avec le droit international.

Je donne maintenant la parole au greffier de la Cour internationale de Justice, M. Philippe Couvreur.

## **Discours du greffier de la Cour internationale de Justice, S. Exc. M. Philippe Couvreur**

Monsieur le Maire,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, à mon tour, de vous remercier d'avoir bien voulu nous consacrer un peu de votre temps précieux en nous faisant l'honneur de votre présence à cette cérémonie d'inauguration de l'exposition consacrée à la Cour.

En signe d'amitié et de respect pour la ville de La Haye, j'aimerais m'adresser à vous en néerlandais.

*[Traduction]*

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à la municipalité de La Haye et au maire de la ville pour l'aide inestimable qu'ils nous ont apportée dans l'organisation, en un temps record, de cette exposition sur la Cour internationale de Justice. Lorsque nous avons évoqué pour la première fois cette idée avec M. Van Aartsen, il y a quelques semaines, celui-ci a immédiatement manifesté le plus vif intérêt pour le projet et n'a pas manqué de demander à ses collaborateurs d'en faciliter la réalisation. Grâce à ce soutien, l'exposition s'ouvre aujourd'hui dans l'un des espaces les plus visités de la ville.

Le Greffe de la Cour et la municipalité de La Haye ont beaucoup travaillé à la préparation de cette exposition, nouant à cette occasion des contacts que nous espérons développer et renforcer à l'avenir. En effet, j'espère vivement que notre coopération se poursuivra pour le bénéfice de La Haye et de ses habitants, ainsi que pour le bénéfice de la Cour et d'autres institutions internationales présentes dans la ville.

La Cour internationale de Justice est la plus haute instance judiciaire au monde et la seule qui soit universellement reconnue et investie d'une compétence générale. Elle siège à La Haye depuis le début de son existence, en 1946.

Son histoire remonte cependant plus loin encore, car elle a pris la suite de la Cour permanente de Justice internationale (CPJI), instituée au lendemain de la Première Guerre mondiale par la Société des Nations (SDN).

Au printemps de 1919, il fut décidé, en accord avec le Gouvernement néerlandais, que la CPJI aurait son siège au Palais de la Paix. La ville de La Haye avait été choisie pour illustrer la séparation symbolique des pouvoirs, Genève étant alors le siège des organes politiques de la Société des Nations, à savoir le Conseil et l'Assemblée.

En 1920, le Conseil de la SDN nomma un groupe de dix personnalités éminentes, le Comité consultatif de juristes, et le chargea de lui soumettre un rapport sur la création de la Cour permanente de Justice internationale. Ce comité se réunit au Palais de la Paix en juin et juillet 1920, pour s'acquitter de sa noble mission, sous la direction avisée du baron Descamps, professeur à l'Université catholique de Louvain, sénateur et ministre d'Etat belge. Ensemble, ces juristes rédigèrent le Statut de la CPJI.

A l'époque déjà, les autorités de La Haye ne ménagèrent aucun effort pour que les membres du Comité puissent travailler dans les meilleures conditions.

La CPJI aida les Etats, de façon fort efficace, à résoudre un grand nombre de différends nés en particulier de la mise en œuvre des traités de paix de 1919. Mais l'éclatement de la Seconde



Guerre mondiale mit brusquement fin à ce qui avait été, entre 1922 et 1939, une remarquable réussite.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Conférence de San Francisco, à laquelle participèrent 50 Etats, donna naissance à l'Organisation des Nations Unies et à son organe judiciaire principal : la Cour internationale de Justice, dont le siège fut maintenu à La Haye.

En avril 1946, la CPJI fut officiellement dissoute et la Cour internationale de Justice tint sa séance inaugurale en présence de Son Altesse Royale la Princesse Juliana des Pays-Bas.

La continuité entre les deux Cours fut assurée pour l'essentiel. Conformément à l'article 92 de la Charte des Nations Unies, le Statut de la Cour internationale de Justice fut établi sur la base de celui de sa devancière. Le premier Règlement de la CIJ fut très fortement influencé par celui adopté par la CPJI en 1936. Les versions ultérieures du Règlement de la CIJ, destinées à simplifier et à accélérer les procédures, s'inspirèrent elles aussi du Règlement de la CPJI.

Le bilan de l'activité de la Cour est très largement positif. Depuis sa création en 1946, la Cour a été saisie d'environ 150 affaires, dont 80 % relatives à des différends entre Etats et 20 % de demandes d'avis consultatifs présentées par des organes de l'ONU ou des institutions du système. Elle a rendu 108 arrêts dans des affaires contentieuses et 26 avis consultatifs, contribuant par ses décisions à résoudre un grand nombre de différends opposant des Etats, et facilitant l'activité de divers organes et institutions internationaux, tout en participant au développement du droit international.

Pour mener à bien la mission qui lui a été confiée, la CIJ a besoin d'offrir aux Membres de la Cour et au personnel du Greffe de bonnes conditions de travail et de vie. Beaucoup dépend pour cela de ses relations avec la municipalité de La Haye, et je suis heureux de constater que celles-ci se développent sous les meilleurs auspices.

Cette année, la ville de La Haye a également contribué au lancement d'une nouvelle série de timbres postaux de la Cour. L'émission de telles séries philatéliques a débuté en 1934, quand une série spéciale fut créée pour la Cour permanente de Justice internationale. Nous sommes très heureux que cette tradition ait été maintenue au fil des ans et je tiens à remercier TNT Post pour son précieux concours dans cette entreprise. Les nouveaux timbres de la Cour sont exposés dans l'une des vitrines de l'exposition, à côté des collections plus anciennes.

Et maintenant, permettez-moi d'inviter M. Ger Jacobs, directeur général du marketing et des ventes de TNT Post, à présenter les nouveaux timbres postaux de la Cour à Monsieur le président Owada.

---